Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260303-DELIB20260303N8-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 19 février 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice 27
Présents 17
Votants 25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme
Etaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZE Christian / DUFEIL Christophe donne pouvoir à JEANNEAU Luc / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOULLERE Roger / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / FOUCHARD Fabrice
Etaient absents : /
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GIOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

8. Budget camping : affectation des résultats 2025 au BP 2026

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu la délibération n° 4 du 27 janvier 2026, approuvant le compte financier unique 2025 du budget camping, présentant un excédent de fonctionnement de 8 368.08 euros, et un excédent d'investissement de 10 525.45 euros,

Vu la proposition de la commission des finances en date du 3 février 2026,

Considérant ces éléments, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

En Fonctionnement	
Affectation à l'article R 002	
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2026	**8 368.08 euros**
En Investissement	
Affectation à l'article 1068	**0 euro**
Report au 001 de l'Excédent d'investissement au BP 2026	**10 525.45 euros**

Des pourparlers ont lieu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont huit pouvoirs),

- **affecte** la totalité de l'excédent de fonctionnement 2025 de 8 368.08 euros à l'article 002 en recette de fonctionnement du budget 2026

- **précise que** l'excédent d'investissement de 10 525.45 euros est reporté à l'article 001, en recette de la section d'investissement du budget 2026

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Stéphanie GIOT